

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 2476 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : AIT BELLA ou ALI O.M.A.R.

Date de naissance : 30/16/1951

Adresse : Rue 34 N° 032 144 ALOMARIA CASA

Tél. : 26 13 08 98 03 Total des frais engagés : 1700.00 + 200 Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Ait Bella ou Ali Bataaf Age: 30/16/54

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Vice de Refraction

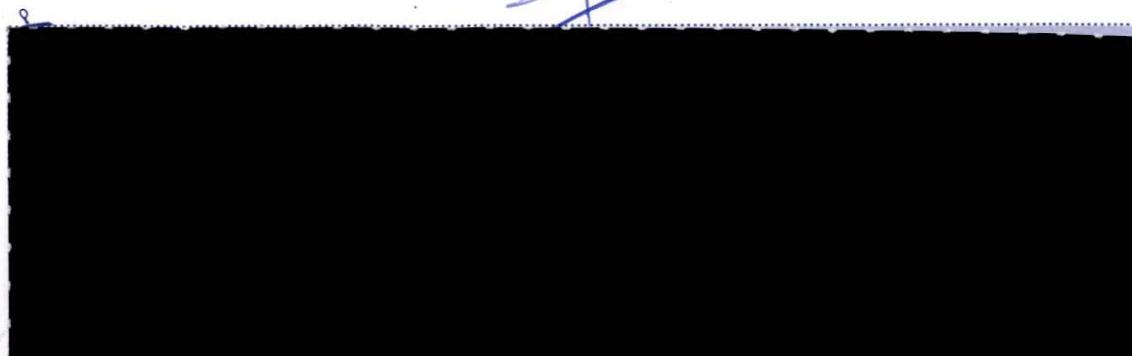
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 13/1/23

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/02/2023	CS		200 Dhs	 <b>Dr. Boualem Al Qods</b> Resident Orthodontist Alay Alay Aboudhafid Al Qods Ain Chock Casablanca 05 22 21 25 15 - 06 61 98 66 06

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 Dr. Boualem Al Qods, Casablanca	13/3/23					1700 Dhs

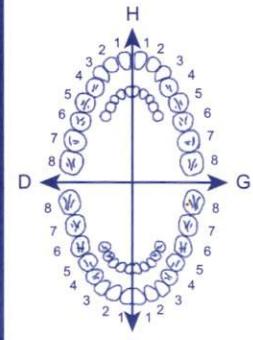
## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

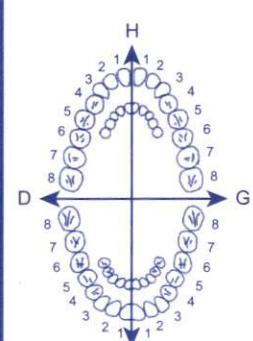
### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX  MONTANTS DES SOINS  DEBUT D'EXECUTION  FIN D'EXECUTION



O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	COEFFICIENT DES TRAVAUX  MONTANTS DES SOINS  DATE DU DEVIS  DATE DE L'EXECUTION



**[Création, remont, adjonction]**  
 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

25533412 21433552  
 00000000 00000000  
 35533411 11433553

H  
 D 00000000 00000000  
 B 35533411 11433553  
 G

# Dr. NACHAT Bouchaib

## OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Ex - Ophtalmologiste au CHU Ibn Rochd

20 Aôut Casablanca

- Membre de la société française d'ophtalmologie

- Chirurgie de l'oeil : Adultes et enfants

- Explorations Oculaires

- Lasers - Lasik

- Urgences Ophtalmologiques



الدكتور بوشعيب نشاط

اخصائي في أمراض و جراحة العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد

20 غشت بالبيضاء

- عضو الجمعية الفرنسية لأمراض و جراحة العيون

- جراحة العين : الكبار و الصغار

- التصوير الرقمي لشبكة العين

- المعالة بالليزر- تصحيح النظر

- المستعجلات

ORDONNANCE  
09/03/2023  
AIT BELLA OUALI Batoul

Casablanca le :

DEUX PAIRES DE LUNETTES + MONTURES :  
DE LOIN Organiques

Oeil Droit : +5,75 (-1,75) à 90°

Oeil Gauche : +5,50 (-1,50) à 100°

DE PRES Organiques

Oeil Droit : +8,25 (-1,75) à 90°

Oeil Gauche : +8,00 (-1,50) à 100°

VISUEL OPTICIENS  
Opticien - Optométriste  
Bd El Qods, N° 784 Mandarona  
Aïn Chock - Casablanca  
Tel. : 05 22 52 10 04

Dr Bouchaib NACHAT  
Ophthalmologiste  
Résidence Fath 1, Imm 12 N° 2  
Hay Ali Abdellah Bd ALQods  
Aïn Chock - Casablanca  
Tél. : 05 22 25 15 - GSM : 06 61 98 66 06

VISUEL OPTICIENS  
Opticien - Optométriste  
Bd El Qods, N° 784 Mandarona  
Aïn Chock - Casablanca  
Tel. : 05 22 52 10 04

شارع القدس إقامة الفتاح 1 عمارة 12 رقم 2 ( أمام مقاطعة 30 ) عين الشق الدار البيضاء  
B.d ALQODS RESIDENCE AL FATH 1 Imm 12 N° 2 (en face Commune Urbain 30) Aïn Chock Casablanca

Tél : 05 22 21 25 15 - Urgences : 06 61 98 66 06

E-mail : nachat.Bouchaib@gmail.com



Visuel Opticiens



Casablanca Le 13/03/2023

## FACTURE N° 135

**NOM : AIT BELLA OUALI**

**PRENOM : BATOUL**

Quantité	Désignation	Prix U	Prix Total
1	<b>Monture</b>	1200	1200
2	<b>Verre organique anti_reflets</b>	250	500

**VISUEL OPTICIENS**  
Opticien - Optométriste  
Ed Eddas, N° 784 Mandarona  
Aïn Chock - Casablanca  
Tél. : 05 22 52 10 04

<b>Prix HT</b>	1416.7
<b>TVA</b>	283.3
<b>Prix total</b>	1700.00

Cette facture est arrêtée à la somme de mille sept cents dirhams.